

ARRONDISSEMENT
DE LENS

VILLE DE DOURGES

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE DOURGES

Séance ordinaire du 4 AVRIL 2025

C.C.A.S.



SEANCE DU
4 AVRIL 2025

OBJET DE LA
DELIBERATION

DEBAT
D'ORIENTATION
BUDGETAIRE
ANNEE 2025

Publié et affiché
Article L2121.25
Du Code Général
Des collectivités
Territoriales

L'an deux mil vingt-cinq, le quatre avril à 18 heures 30 le Conseil d'Administration s'est réuni en séance au lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur le Président, légalement convoqué en suite de convocation en date du 28 mars 2025 dont un exemplaire a été affiché au Centre Communal d'Action Social.

Etaient présents : M. FRANCONVILLE. Mmes WERQUIN. CASSEZ. POCLET. BARLET. ANDRE. MADAU. PLOCINIAK. HAGE. Mr LENBA. Mme GOUAL.

Etaient absentes excusées : Mmes PECQUEUR. VANDENDRIESSCHE.

Madame Laëtitia ANDRE est désignée Secrétaire de Séance.

Monsieur le Président rappelle que l'article 9 du Règlement Intérieur du C.C.A.S stipule que conformément à l'article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, il sera présenté un débat sur les Orientations Générales du Budget précédant l'examen de celui-ci.

Conformément à l'article 107 de la loi portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République, le Débat d'Orientation Budgétaire doit faire l'objet d'un vote de l'Assemblée délibérante.

Monsieur le Président présente les orientations générales pour 2025 dans la perspective de la préparation du Budget.

VU l'exposé de Monsieur le Président, sur les Orientations Budgétaires,

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, **à l'Unanimité**,

- **PREND ACTE** du Débat sur le Rapport d'Orientation Budgétaire de l'année 2025.

- **RAPPELLE** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Fait en séance les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme au registre.

Le Président,
Tony FRANCONVILLE

